

PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



LE DÉPARTEMENT

PARCOURS LITTORAL D'ARCHITECTURE CONTEMPORAINE

BORMES-LES-MIMOSAS - LE LAVANDOU
LE RAYOL-CANADEL-SUR-MER

N°6



INTRODUCTION



HUIT PARCOURS À LA JOURNÉE SONT PROPOSÉS :

 Un parcours pédestre à **Bandol**, N°1

 Un parcours cyclable et pédestre à **La Seyne-sur-Mer**, N°2

 Un parcours cyclable et pédestre à **Toulon**, N°3

 Un parcours cyclable et pédestre à **Hyères-les-Palmiers**, N°4

 Un parcours cyclable et pédestre **Île et presqu'île**, N°5

 Un parcours cyclable et pédestre à **Le Lavandou /Bormes-les-Mimosas / Le Rayol-Canadel-sur-Mer**, N°6

 Un parcours cyclable et pédestre dans le **Golfe de Saint-Tropez**, N°7

 Un parcours cyclable et pédestre à **Fréjus/Saint-Raphaël**, N°8

Le parcours littoral d'architecture contemporaine du Département du Var

Mettre en valeur le patrimoine architectural varois des XX^e et XXI^e siècles, c'est l'ambition du Parcours littoral d'architecture contemporaine mis en place par le Département du Var. Ce circuit de découverte s'appuie sur le parcours cyclable du littoral et promeut le cyclotourisme, la pratique de la randonnée de courte durée et familiale comme la culture.



SOMMAIRE

Introduction	p. 2
Les incontournables	p. 4
Les 8 itinéraires du Parcours littoral d'architecture contemporaine	p. 5/6
Le parcours : Le Lavandou / Bormes-les-Mimosas /	p. 7/9
Le Rayol-Canadel-sur-Mer	
La résidence la rade ensoleillée (Bormes-les-Mimosas)	p. 10
L'hôtel California (Le Lavandou)	p. 11
La villa Théo (Le Lavandou)	p. 12
La villa le pin blanc (Le Lavandou)	p. 13
Le domaine du Rayol (Le Rayol-Canadel-sur-Mer)	p. 14
La lotissement du Rayol (Le Rayol-Canadel-sur-Mer)	p. 15
Le mémorial du débarquement (Cavalaire-sur-Mer)	p. 16
Mes notes	p. 17



© Eve Roy

LES INCONTOURNABLES



LES RÉSIDENCES ATHÉNA ET ATHÉNA PORT

© Nicolas Lacroix



**PARCOURS N°1
BANDOL**
DIFFICULTÉ : MOYENNE

LA VILLA CARMIGNAC

© Nicolas Lacroix



**PARCOURS N°5
PRESOULÈ DE
GIENS ET ÎLE DE
PORQUEROLLES
À HYÈRES-LES PALMIERS**
DIFFICULTÉ : FACILE

LE QUARTIER DES SABLETTES

© Nicolas Lacroix



**PARCOURS N°2
LA SEYNE-SUR-
MER**
DIFFICULTÉ : DIFFICILE

LE DOMAINE DU RAYOL

© Nicolas Lacroix



**PARCOURS N°6
BORMES
LE LAVANDOU
LE RAYOL-CANADEL-
SUR-MER**
DIFFICULTÉ : DIFFICILE

CHALUCET, QUARTIER DE LA CRÉATIVITÉ ET DE LA CONNAISSANCE

© Nicolas Lacroix



**PARCOURS N°3
TOULON**
DIFFICULTÉ : MOYENNE

LE MUSÉE DE L'ANNONCIADE

© Nicolas Lacroix



**PARCOURS N°7
GOLFE DE
SAINT-TROPEZ**
DIFFICULTÉ : MOYENNE

LA VILLA NOAILLES ET SES JARDINS

© Nicolas Lacroix



**PARCOURS N°4
HYÈRES-LES
PALMIERS**
DIFFICULTÉ : DIFFICILE

L'IMMEUBLE WINTER PALACE ET LA RÉSIDENTE DE TOURISME LE MÉDITERRANÉE

© Jean-Lucien Bonillo



**PARCOURS N°8
FRÉJUS
SAINT-RAPHAËL**
DIFFICULTÉ :
TRÈS DIFFICILE

PARCOURS LITTORAL D'ARCHITECTURE CONTEMPORAINE



Parcours cyclable littoral



Tronçon routier cyclable



Lieu d'architecture
contemporaine accessible à vélo

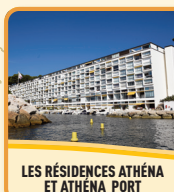


Lieu d'architecture
contemporaine accessible à pied



Lieu d'architecture
contemporaine hors parcours

LONGUEUR : 131 KM



LES RÉSIDENCES ATHÉNA
ET ATHÉNA PORT

DÉCOUVREZ AUSSI :

- LE GRAND HÔTEL DES BAINS
- LA RÉSIDENCE LES KATIKIAS
ET RÉSIDENCE HÔTELIÈRE LE BOSQUET



LE QUARTIER DES SABLETTES

DÉCOUVREZ AUSSI :

- LA CAISSE D'ÉPARGNE
- L'INSTITUT DE BIOLOGIE MARINE
MICHEL PACHA
- LA VILLA SYLVACANNE
- LA RÉSIDENCE LA VAGUE
- LA NÉCROPOLE NATIONALE FRANCO-ITALIENNE
- LA FRESQUE DE L'HÔTEL DE VILLE
- LE PONT DES CHANTIERS



CHALUCET, QUARTIER
DE LA CRÉATIVITÉ ET
DE LA CONNAISSANCE

DÉCOUVREZ AUSSI :

- LE PALAIS PARIS FRANCE
- LE QUARTIER DU CHAMPS DE MARS
- LA CHAPELLE DE LA TRANSFIGURATION
- L'ÉGLISE SAINT-PAUL
- LES HALLES ESTHER POGGIO
- LE QUARTIER DE LA NOUVELLE POSTE
- LA REQUALIFICATION DU CENTRE ANCIEN

- LE TÉLÉPHÉRIQUE DU FARON
- LE MONUMENT AUX MORTS
- LE PORT MARCHAND
- LA RECONSTRUCTION
DE LA VIEILLE VILLE
ET DU QUAI DU PORT



LA VILLA NOAILLES
ET SES JARDINS

DÉCOUVREZ AUSSI :

- LE GYMNASÉ DU LYCÉE
DE COSTEBELLE
- LE MONUMENT AUX MORTS
DE L'AÉRONAUTIQUE NAVALE
- LA CHAPELLE NOTRE-DAME
DE LA CONSOLATION

BANDOL

N°1

LONGUEUR
10 km

N°2

LONGUEUR
9 km

TOULON

N°3

LONGUEUR
15 km

HYÈRES-LES-PALMIERS

N°4

LONGUEUR
28 km

LA SEYNE-SUR-MER

SAINT-MANDRIER-SUR-MER

**PRESQU'ÎLE DE GIENS ET
ÎLE DE PORQUEROLLES**

LONGUEUR
9 km



L'IMMEUBLE WINTER PALACE
ET LA RÉSIDENCE DE TOURISME
LE MÉDITERRANÉE

DÉCOUVREZ AUSSI :

- LA CORNICHE D'OR
ET LE MONUMENT À ABEL BALLIF
- LE MÉMORIAL DES GUERRES
EN INDOCHINE
- LE GOLF-HÔTEL DE VALESCURE



LE MUSÉE DE L'ANNONCIADE

DÉCOUVREZ AUSSI :

- LES MARINES DE COGOLIN
- LE LATITUDE 43
- PORT GRIMAUD
- LE PAVILLON SERPENTINE
- LA VILLA BELLEVUE



LE DOMAINE DU RAYOL

DÉCOUVREZ AUSSI :

- L'HÔTEL CALIFORNIA
- LA RÉSIDENCE LA RADE ENSOLEILLÉE
- LA VILLA THÉO
- LA VILLA LE PIN BLANC
- LE LOTISSEMENT DU RAYOL
- LE MÉMORIAL DU DÉBARQUEMENT

- LA BATTERIE DE MAUVANNE
- LES JARDINS DU CASTEL
SAINTE-CLAIRE
- LA RÉSIDENCE SIMONE BERRIAU
- L'HÔTEL PLEIN SUD



LE LAVANDOU

BORMES-LES-MIMOSAS



LA VILLA CARMIGNAC

DÉCOUVREZ AUSSI :

- LE CLUB BELAMBRA LES CRIQUES
- LA BATTERIE HAUTE DES MÈDES
- LA RÉSIDENCE PRÉ DES PALMIERS

N°8



SAINT-RAPHAËL

FRÉJUS

N°7



SAINTE-MAXIME

GRIMAUD

COGOLIN

SAINT-TROPEZ

CAVALAIRE-SUR-MER

LE RAYOL-CANADEL-SUR-MER

LES RÈGLES À RESPECTER

Pour l'agrément de tous, voici quelques rappels afin d'éviter d'éventuels conflits d'usage :

- 1 Sur les pistes cyclables, en l'absence de trottoirs ou d'accotements praticables, les piétons doivent cheminer sur la partie gauche de la chaussée.
- 2 Les vélos doivent être équipés d'un avertisseur sonore. Les rollers peuvent en faire autant.
- 3 Les chiens doivent être tenus en laisse (longueur respectant la pratique des autres usagers).
- 4 Le parcours cyclable du littoral est avant tout dédié à une pratique conviviale. Il exclut les vitesses excessives, chacun devant respecter la libre pratique.

PISTE OU BANDE CYCLABLE	VOIE VERTE	ZONE DE RENCONTRE	AIRE PIÉTONNE	ACCOTEMENT REVÊTU
Article R.110-2 et R.431-9 du code de la route B22a C113 Piste ou bande cyclable réservée aux cycles à deux ou trois roues et indique aux piétons et aux conducteurs des autres véhicules qu'ils n'ont pas le droit d'emprunter cet aménagement ni de s'y arrêter. En l'absence de trottoirs ou d'accotements praticables, les usagers non motorisés (piétons, rollers, personnes à mobilité réduite) doivent cheminer sur la partie gauche de la chaussée.	Article R.110-2 du code de la route Arrêté - du 11 juillet 2008 C115 May Route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés et des piétons (exception faite des véhicules de secours, pompiers, police, véhicules de service...). Lorsque l'autorité de police compétente décide également d'y autoriser la circulation des cavaliers, le panneau est complété par le panneau « May » désignant les cavaliers.	Article R.110-2 du code de la route Décret N° 2008-754 du 30 juillet 2008 B52 Section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h.	Article R.110-2 du code de la route 2008 B54 Le panneau B54 indique l'entrée dans une aire piétonne. Le piéton est prioritaire sur tous les véhicules autorisés à y circuler. Le stationnement est interdit. Les cyclistes peuvent circuler de droit dans l'aire piétonne sauf décision contraire de l'autorité en charge du pouvoir de police. La vitesse des cyclistes et des véhicules autorisés est limitée à l'allure du pas.	Article R.431-9 du code de la route Décret N°2003-283 du 27 mars 2003 Hors agglomération, les conducteurs de cycles peuvent circuler sur les accotements des routes équipés d'un revêtement routier.

PARCOURS LITTORAL D'ARCHITECTURE CONTEMPORAINE

PARCOURS

**BORMES-LES-MIMOSAS
LE LAVANDOU**

LE RAYOL-CANADEL-SUR-MER



BÂTIMENT

MONUMENT



INFRASTRUCTURE

JARDIN



LIEU D'ARCHITECTURE
CONTEMPORAINE ACCESSIBLE À VÉLO

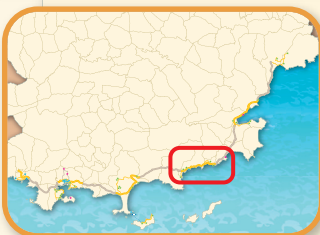


LIEU D'ARCHITECTURE
CONTEMPORAINE ACCESSIBLE À PIED



LIEU D'ARCHITECTURE
CONTEMPORAINE HORS PARCOURS

LONGUEUR : 19 KM



N°6



L'HÔTEL CALIFORNIA
3 avenue de Provence



LA VILLA THÉO
19 avenue Van Rysselberghe



LA RÉSIDENCE LA RADE ENSOLEILLÉE
45 boulevard du Front de Mer

5,5 Km
13,5 km

LE LAVANDOU

0 Km
19 km

3 Km
16 km

BORMES-LES-MIMOSAS



LA VILLA LE PIN BLANC

490 avenue du Levant, Saint-Clair



LE MÉMORIAL DU DÉBARQUEMENT

L'Esplanade, promenade de la mer

CAVALAIRE-SUR-MER

LE RAYOL-CANADEL-SUR-MER

17,5 Km
1,5 km



19 Km
0 km



LE DOMAINE DU RAYOL

Avenue du commandant Rigaud



LE LOTISSEMENT DU RAYOL

Place du Patec, square Jean Aicard



LA RÉSIDENCE LA RADE ENSOLEILLÉE BORMES-LES-MIMOSAS

Appellation d'origine :
résidence la Rade Ensoleillée

Appellation courante :
résidence la Rade Ensoleillée

Adresse :
45 boulevard du Front de Mer

**Date(s) de conception et/
ou construction :** 1967-1975

Auteur : Georges Candilis

Commanditaire : SCI SOMARO

Concepteur associé :
Pierre Raoux (architecte)

Utilisation originelle et actuelle :
copropriété, logements
et commerces

Conditions de visibilité : ★
visibilité extérieure,
chemin du littoral

Bormes-les-Mimosas trouve dans la plaine du Batailler un terrain propice à la création d'une cité touristique satellite en bordure de la plage de la Favière. Dans ce quartier, sans plan d'urbanisme particulier, Georges Candilis, architecte urbaniste grec (1913-1995), formé à l'école d'Architecture d'Athènes et ayant travaillé avec Le Corbusier, est chargé de construire un ensemble de logements en R+2 comportant une série de commerces. L'organisation générale n'est guidée que par la juxtaposition de l'élément de base : la cellule. Ces « cellules types » s'emboîtent et s'empilent librement et relèvent d'une réflexion poussée sur la forme qui intègre toutes les contingences programmatiques, constructives et techniques. Les loge-

ments, massés en périphérie de la parcelle, privilégient les orientations et la vue mer tandis qu'une cour de stationnement est délimitée au nord par les volumes bas des commerces qui s'alignent sur le boulevard. Les logements types résultent d'une décomposition de la grille et se composent à leur tour d'un jeu de dispositions du module élémentaire (10 m²). Le logement est constitué d'un séjour (deux modules) d'un bloc cuisine et sanitaires (deux modules) auquel s'adjoignent les chambres (un module) et la terrasse (un module).



L'HÔTEL CALIFORNIA LE LAVANDOU

Appellation d'origine :
hôtel California

Appellation courante :
hôtel California

Adresse : 3 avenue de Provence

**Date(s) de conception et/
ou construction :** 1951

Auteur :
Alfred-Ludovic Henry (architecte)

Commanditaire :
Alfred-Ludovic Henry
(propriétaire de la parcelle)

**Utilisation originelle
et actuelle :** hôtel

Conditions de visibilité : ★
visibilité extérieure et intérieure

Né à La Londe-les-Maures en 1920, Alfred-Ludovic Henry intègre l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris avant d'obtenir une bourse pour étudier à l'Université de technologie de l'Illinois. Il réside aux États-Unis durant deux ans et découvre en particulier la Californie, qui le marque durablement. Au début des années 1950, il hérite d'un terrain au Lavandou où il décide de construire un hôtel. Il souhaite un édifice en totale rupture avec l'architecture lavandouraine et imagine un simple volume cubique blanc, complété par une tour abritant la cage d'escalier. Dans ce bloc cubique, les 20 chambres sont orientées vers la mer au sud, et vers le jardin au nord. Chacune dispose d'une petite salle de bains entièrement couverte de petits carreaux de verre.

Les terrasses dotées de garde-corps métalliques évoquent le bastingage d'un bateau et créent en façade un rythme géométrique régulier, en saillie. Les jeux de briques créant un claustra sur la tour lui apportent un éclairage naturel et animent sobrement son élévation. Au dernier étage, l'architecte fait ajouter en 1957 une véranda, aménageant ainsi un appartement de fonction doté d'un toit-terrasse qui offre une vue imprenable sur la mer. Sur l'imposant pignon est se trouve le nom de l'hôtel, peint en lettres de couleur pour être vu de loin : à l'époque et encore aujourd'hui, l'hôtel est l'un des immeubles les plus élevés de la ville, et sa position dominante en fait un repère dans le paysage, aujourd'hui complété par une enseigne lumineuse au néon rose qui perpétue le mythe californien.



LA VILLA THÉO

LE LAVANDOU

Appellation d'origine :
Le Dindouletto

Appellation courante :
Villa Théo

Adresse :
19 avenue Van Rysselberghe

**Date(s) de conception et/
ou construction :** 1905-1910

Auteur : Octave Van Rysselberghe

Commanditaire :
Théo Van Rysselberghe

Utilisation originelle et actuelle :
maison-atelier, aujourd'hui
centre culturel municipal

Conditions de visibilité : ★
visibilité extérieure et intérieure
selon les horaires d'ouverture du
centre culturel.
Fermeture le dimanche et le lundi.
Gratuit

Dans les années 1900, le quartier Saint-Clair, au Lavandou, attire artistes et intellectuels en quête de lumière dont certains s'établissent sur place. Dans ce contexte, l'architecte belge Octave Van Rysselberghe (1855-1929) est sollicité pour construire plusieurs villas dont celle de son frère, Théo Van Rysselberghe (1862-1926), célèbre peintre néo-impressionniste pour lequel il construit, en 1906, le Dindouletto. Il s'agit à l'origine d'un simple bloc rectangulaire, auquel un atelier sera adjoind, au nord, en 1910. De plan régulier, cette maison comporte un niveau de soubassement, un rez-de-chaussée et un étage de taille plus réduite. L'architecte livre ici une écriture inédite, mêlant influences Art Nouveau et vocabulaire régional, dans un équilibre sobre. Le Din-

douletto comporte ainsi un vaste bow-window au nord, mais est couvert d'une toiture en tuiles creuses dotée d'une génioise. Largement ouverte sur le jardin et équipée de loggias à l'ouest et au sud, la maison bénéficie du confort moderne. Elle est totalement meublée et décorée par l'artiste. Acquisée par la commune en 2007, la villa a été entièrement restaurée pour devenir la Villa Théo, centre culturel municipal.



LA VILLA LE PIN BLANC LE LAVANDOU

Appellation d'origine :
Villa Le pin blanc

Appellation courante :
Villa Le pin blanc

Adresse :
490 avenue du Levant, Saint-Clair

**Date(s) de conception et/
ou construction :** 1958

Auteur : André Lefèvre-Devaux
(architecte)

Commanditaire :
André Lefèvre-Devaux
(maison personnelle)

Utilisation originelle et actuelle :
résidence privée

Protection patrimoniale :
labellisée Patrimoine du XX^e siècle
le 28 novembre 2000

Conditions de visibilité : ★
visibilité extérieure depuis
le sentier du littoral

En 1958, au Lavandou, sur un terrain à flanc de falaise réputé inconstructible, l'architecte André Lefèvre-Devaux construit sa propre maison. Il relève le défi offert par l'impressionnante déclivité de la parcelle (plus de 50 %) en imaginant un plan à trois niveaux superposés comme « accrochés » au rocher. De fait, la villa n'est pas visible de la corniche qui surplombe le littoral et on y accède par le haut, en empruntant une passerelle. Une première terrasse plantée dessert un escalier qui permet de descendre dans les niveaux successifs. Le séjour de la villa est la première pièce à laquelle on accède, dallée de pierres rustiques en opus incertum, simplement ponctuée de piliers métalliques. Devant, une terrasse triangulaire dont le dallage poursuit

celui du séjour est traversée par deux pins que l'architecte a souhaité conserver. Le niveau inférieur est celui des chambres, également vitré. Doté d'une terrasse longitudinale, ce niveau est agrémenté d'une pergola de fines lames métalliques. Le dernier niveau, le plus bas, est celui du bureau de l'architecte, percé de hublots à travers l'imposant mur de soutènement. Au-delà de son emplacement atypique, c'est la composition étonnante de cette maison, allant de l'espace collectif à l'espace privé, et de la transparence totale à l'opacité, qui en fait un témoignage rare de l'architecture de son auteur, André Lefèvre-Devaux.



LE DOMAINE DU RAYOL

LE RAYOL-CANADEL-SUR-MER

Appellation d'origine :
Propriété Courmes - Domaine Potez

Appellation courante :
Domaine du Rayol

Adresse :
avenue du commandant Rigaud

**Date(s) de conception et/
ou construction :** 1910, 1925, 1989

Auteur : Guillaume Tronchet
(architecte), Gilles Clément (paysagiste)

Commanditaire : Alfred Courmes -
Henri Potez - Conservatoire du Littoral

Concepteur associé :
Raoul Minjoz (architecte), Geneviève
Baudin et Christophe de Villeneuve
Bargemon (architectes de la restauration
du Rayolet)

Utilisation originelle et actuelle :
domaine privé doté de deux villas
de villégiature

Conditions de visibilité : ★
visibilité extérieure selon les horaires
d'ouverture
Ouvert tous les jours
Payant

Le Domaine du Rayol-Canadel est acquis dans les années 1910 par l'homme d'affaires Alfred-Théodore Courmes. L'architecte Guillaume Tronchet lui construit alors, dans un style art déco naissant, une villa largement ouverte sur le large. Dotée de vastes espaces de réception, elle comporte, à l'intérieur comme à l'extérieur, des décors, frises et bas-relief. En 1925, elle est vendue et devient l'Hôtel de la mer. La famille Courmes s'installe alors dans une nouvelle demeure à l'est du domaine : le Rayolet. Cette villa est plus sobre, avec une esthétique plus régionale. En 1940, le domaine est vendu au constructeur aéronautique Henri Potez. Il y fait construire, à la fin du conflit mondial, le grand escalier qui structure le domaine.

Les villas, modifiées par l'architecte Raoul Minjoz, sont occupées quelques années, avant de devenir des résidences d'été, puis d'être abandonnées. Le domaine est acheté par le Conservatoire du Littoral en 1989. Le paysagiste Gilles Clément est alors chargé d'imaginer un jardin des Méditerranées qui s'articule en fonction des espèces déjà présentes. Les deux maisons, ainsi que les bâtiments annexes sont desservis par des sentiers sinuant dans le jardin. Le Rayolet a été classé au titre des Monuments historiques en 1994.



LE LOTISSEMENT DU RAYOL

LE RAYOL-CANADEL-SUR-MER

Appellation d'origine :

Le Rayol, station climatique
et balnéaire

Appellation courante :

le lotissement du Rayol

Adresse :

place du Patec,
square Jean Aicard

**Date(s) de conception et/
ou construction :** 1925-1927

Auteur : inconnu

Commanditaire : Compagnie
d'Entreprise Immobilière
(Alfred Eluère, et
Aimé Meunier-Godin)

Utilisation originelle et actuelle :
lotissement, promenade,
square, belvédère

Conditions de visibilité : ★
visibilité extérieure

C'est dans un contexte de forte urbanisation, lié à la création de la ligne de chemin de fer de Hyères-les-Palmiers à Saint-Raphaël puis du développement de la villégiature que se bâtit la station climatique du Rayol. Elle naît de l'ambition d'un homme, Alfred Eluère qui y imagine la création d'une « cité parc » tournée vers les loisirs balnéaires et les sports. La zone de 200 hectares s'étage sur les hauteurs de la plage du Rayol-Canadel, avec une petite ouverture sur la mer. Le plan d'aménagement comporte 1 000 parcelles regroupées en quartiers. Les travaux sont approuvés en 1925. Au centre du lotissement, un parc lie entre eux les principaux équipements de la station. Une série de squares et des terrasses-jardins, « les degrés de la Mer »

créent des transitions arborées avec la plage. Les hôtels, terrains de tennis et la gare sont ainsi reliés par un escalier en pierre de schistes orné de poteries et ponctué de plantations. En partie haute, les degrés se simplifient, formés par de simples rondins de bois. Le portique formé de piliers carrés de pierre qui supportent une pergola circulaire en béton, est au centre du parcours, au Patecq. Le promoteur ambitionnait d'en faire la place d'un village provençal dont la chapelle constitue la seule construction finalement édifiée. L'auteur du plan du Rayol-Canadel, de la Pergola ronde et de l'escalier fleuri est inconnu.



LE MÉMORIAL DU DÉBARQUEMENT CAVALAIRE-SUR-MER



© Nicolas Legeux

Appellation d'origine :
Mémorial du débarquement
et de la libération de Cavalaire

Appellation courante :
Mémorial du débarquement

Adresse : L'Esplanade,
promenade de la Mer

**Date(s) de conception et/
ou construction :** 1966-1968

Auteur : Georges Nadal (sculpteur)

Commanditaire :
Municipalité de Cavalaire-sur-Mer

Concepteur associé : Jean Laugier,
dit Beppo (sculpteur)

Utilisation originelle et actuelle :
utilisation identique à l'origine
mais le monument initialement
installé au port a été déplacé sur
l'esplanade de la promenade de la Mer

Conditions de visibilité : ★
visibilité extérieure

« Le 15 août 1944, les armées alliées ont affronté et battu les envahisseurs pour s'élancer de ce lieu et libérer la patrie ». Cette phrase, gravée sur le côté gauche du Mémorial du débarquement et de la libération de Cavalaire, témoigne de la valeur commémorative de ce dernier, en hommage au débarquement en Provence des troupes alliées. La décision d'édifier ce monument commémoratif est prise en 1965 et c'est en mars 1966 que Georges Nadal, sculpteur varois né à Draguignan, soumet une esquisse à la municipalité. Une maquette suivra peu après. L'ensemble permettra à la mairie de présenter un dossier à la Préfecture, par la suite transféré à la commission centrale des monuments commémoratifs du ministère de l'Intérieur. Selon le

sculpteur, la sculpture allégorique « La liberté » représente une figure féminine ailée s'échappant de l'étau (l'envahisseur) constitué de deux hauts massifs en forme de pylônes. Prévus pour mesurer huit mètres de hauteur afin d'affirmer une nette verticalité en contraste avec le terre-plein très dégagé du site d'origine, ceux-ci seront amenés à 6,50 mètres à la demande de la municipalité. Écartant l'idée du métal, trop sensible à la corrosion par l'air marin, le sculpteur choisit une pierre dure, de Brouzet-les-Alès, pour les massifs et la figure. Diverses inscriptions sont prévues dès l'origine sur la face et les côtés du monument.



MES NOTES

© Nicolas Lacroix

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



LE DÉPARTEMENT

ArchXXL



Téléchargez l'application en scannant le Flashcode

Ce parcours s'inscrit dans le cadre du programme Interreg Marittimo Intense dont l'objectif est le développement au sein de la zone frontalière France Italie tout au long de l'année du cyclo-tourisme et d'un tourisme de randonnée.

